

Madame la Conseillère communale,
Monsieur le Conseiller communal,

Objet : Convocation à la réunion du Conseil communal

Conformément à l'article L1122-12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil communal qui aura lieu le

Lundi 17 octobre 2022 à 19 H 00 en la Salle du Conseil, au château de la Paix, chemin de Mons, 61 à 6220 Fleurus

ORDRE DU JOUR

SÉANCE PUBLIQUE

1. **Examen des conditions d'éligibilité et des incompatibilités de l'élu suppléant.**
2. **Prestation de serment et installation de l'élu suppléant.**
3. **Fixation du tableau de préséance.**
4. **INFORMATION - Délégation du contreseing du Directeur général, pour certains documents, au Responsable du Département "Prévention & Sécurité".**
5. **INFORMATION - Délégation temporaire du contreseing du Directeur général, pour certains documents, aux Responsables des Départements "Finances" et "Marchés publics".**
6. **INFORMATION – Procès-verbal de la Réunion du Comité de Concertation entre la Commune et le C.P.A.S., tenue le 28 septembre 2022.**
7. **INFORMATION - Notification de la décision de l'Autorité de Tutelle : Décision de la Cheffe de Bureau du 18 juillet 2022 - Raccordement forain "Un week-end au Château" - Approbation des conditions du marché, de l'estimation, de l'attribution et de l'engagement de la dépense.**
8. **INFORMATION - Notification de la décision de l'Autorité de Tutelle : Décision du Collège communal du 20 juillet 2022 - Illuminations de fin d'année 2022, 2023 et 2024 - Approbation de l'attribution.**
9. **INFORMATION - Notification de la décision de l'Autorité de Tutelle : Décision du Collège communal du 20 juillet 2022 - Marché financier pour le financement des dépenses ordinaires et extraordinaires - 6 lots - Approbation de l'attribution.**
10. **INFORMATION - Notification de la décision de l'Autorité de Tutelle : Décision du Collège communal du 03 août 2022 - Contrat-cadre de missions de géomètre entre l'IGRETEC et la Ville de Fleurus, dans le cadre de la relation "In House" - Approbation de l'attribution.**
11. **INFORMATION - Notification de la décision de l'Autorité de Tutelle : Décision du Collège communal du 03 août 2022 - Contrat-cadre "Certification des bâtiments communaux (Certificats PEB)" entre l'IGRETEC et la Ville de Fleurus, dans le cadre de la relation "In House" - Approbation de l'attribution.**

12. **INFORMATION - Notification de la décision de l'Autorité de Tutelle : Décision du Collège communal du 03 août 2022 - Contrat d'études "Mission complète d'auteur de projet (architecture, stabilité, techniques spéciales, PEB) et mission de coordination sécurité santé" avec en option un contrat d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage et mission de surveillance entre l'IGRETEC et la Ville de Fleurus, dans le cadre de la relation "In House", pour les travaux de démolition et de reconstruction de l'école communale du Vieux-Campinaire à Fleurus - Approbation de l'attribution.**
13. **INFORMATION - Règlement complémentaire pris par le Conseil communal.**
14. **Règlement complémentaire du Conseil communal relatif à la circulation à 6224 FLEURUS - Section de WANFERCEE-BAULET - rue de la Closière et place Baïaux - Décision à prendre.**
15. **Règlement complémentaire du Conseil communal relatif à la circulation à 6224 FLEURUS - Section de WANFERCEE-BAULET - rue de la Closière, 4 - Décision à prendre.**
16. **Règlement complémentaire du Conseil communal relatif à la circulation à 6224 FLEURUS - Section de WANFERCEE-BAULET - rues Tienne du Moine, de la Centenaire et route de Namur (N912) - Décision à prendre.**
17. **Règlement complémentaire du Conseil communal relatif au stationnement pour personnes handicapées à 6220 FLEURUS, avenue de l'Europe, 25 – Décision à prendre.**
18. **Règlement complémentaire du Conseil communal relatif au stationnement pour personnes handicapées à 6224 FLEURUS, Section de WANFERCEE-BAULET, route de Namur, 126 - Abrogation – Décision à prendre.**
19. **Règlement complémentaire du Conseil communal relatif au stationnement pour personnes handicapées à 6220 FLEURUS, rue Brennet, 33 - Abrogation – Décision à prendre.**
20. **Règlement complémentaire du Conseil communal relatif au stationnement pour personnes handicapées à 6220 FLEURUS, avenue Brunard, 83 - Abrogation – Décision à prendre.**
21. **Règlement complémentaire du Conseil communal relatif au stationnement pour personnes handicapées à 6224 FLEURUS, Section de WANFERCEE-BAULET, rue du Spinois, 79 - Abrogation – Décision à prendre.**
22. **Tenue des séances de la Réunion conjointe du Conseil communal et du Conseil de l'Action Sociale et du Conseil communal du 21 novembre 2022 - Changement de lieu – Décision à prendre.**
23. **Démission de Monsieur Emmanuel DECELLE, en sa qualité de membre du Conseil de l'Action Sociale – Décision à prendre.**
24. **Installation d'un système de caméras de surveillance à la Plaine des Sports de Fleurus (piste d'athlétisme) - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision à prendre.**
25. **Réfection des trottoirs rue Oscar-Paul Gilbert, rue Crappe et rue Champ des Oiseaux à Wanfercée-Baulet - Recours à la S.W.D.E. dans le cadre de la relation "In House" - Approbation des conditions et de l'estimation de la dépense - Décision à prendre.**

26. **Service Lumière – Charte "Eclairage public" - Approbation des conditions - Décision à prendre.**
27. **Réfection des trottoirs à l'Avenue de Wallonie à Wanfercée-Baulet (rues diverses) - Recours à ORES Assets dans le cadre de la relation "In House" - Approbation des conditions et de l'estimation de la dépense - Décision à prendre.**
28. **Démolition, désamiantage et traitement méréule des bâtiments Place Albert 1er n°28 et 29 à Fleurus - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision à prendre.**
29. **Travaux de curage de l'étang de la Virginette, dans le bois de Soleilmont à Fleurus - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision à prendre.**
30. **S.C. ORES Assets - Proposition relative à l'éclairage public, en période de crise énergétique, pour la période du 1er novembre 2022 au 31 mars 2023 - Décision à prendre.**
31. **ENERGIE/POLLEC - Campagne de sensibilisation 2022-2023 "La Maitrise du feu" - Charte d'engagement des Ambassadeurs - Adhésion - Décision à prendre.**
32. **PATRIMOINE - Acquisition par la Ville de Fleurus, de l'ancien bâtiment de la Zone de Police Brunau, sis Chemin des Bois, 12/14 à Fleurus, cadastré 1ère division, section C n°281 H5 - Approbation du projet d'acte - Décision à prendre.**
33. **Subside aux ménages en soutien au secteur sportif - Octroi d'une prime unique, pour l'année sportive 2022-2023 - Décision à prendre.**
34. **Convention de collaboration entre la Ville de Fleurus et Madame Josette ORTOLAN, dans le cadre de l'organisation d'Halloween, à la Forêt des Loisirs, le 29 octobre 2022 – Approbation - Décision à prendre.**
35. **Convention de collaboration entre la Ville de Fleurus et Monsieur Michel ORTOLAN, dans le cadre de l'organisation d'Halloween, à la Forêt des Loisirs, le 29 octobre 2022 – Approbation - Décision à prendre.**
36. **Convention de collaboration entre la Ville de Fleurus et Madame Rachel BODET, dans le cadre de l'organisation d'Halloween, à la Forêt des Loisirs, le 29 octobre 2022 – Approbation - Décision à prendre.**
37. **Convention de collaboration entre la Ville de Fleurus et Monsieur Victor DUVIVIER, dans le cadre de l'organisation d'Halloween, à la Forêt des Loisirs, le 29 octobre 2022 – Approbation - Décision à prendre.**
38. **Convention de collaboration entre la Ville de Fleurus et Monsieur Thierry DUTERNE, dans le cadre de l'organisation d'Halloween, à la Forêt des Loisirs, le 29 octobre 2022 – Approbation - Décision à prendre.**
39. **Convention de collaboration entre la Ville de Fleurus et Madame Cheyenne LISON, dans le cadre de l'organisation d'Halloween, à la Forêt des Loisirs, le 29 octobre 2022 – Approbation - Décision à prendre.**
40. **Convention de collaboration entre la Ville de Fleurus et l'A.S.B.L. "Guides et scouts de Fleurus", dans le cadre de l'organisation d'Halloween, à la Forêt des Loisirs, le 29 octobre 2022 – Approbation - Décision à prendre.**
41. **Convention de collaboration entre l'A.S.B.L. "Récré Seniors" et la Ville de Fleurus, dans le cadre de l'organisation du "Dîner des seniors", le 29 octobre 2022 - Décision à prendre.**

42. **Convention de collaboration entre l'A.S.B.L. "Récré Seniors" et la Ville de Fleurus, dans le cadre de l'organisation d'un Bingo pour seniors, le 18 novembre 2022 - Décision à prendre.**
43. **Diverses factures - Application de l'article 60 du R.G.C.C. - Ratification - Décision à prendre.**
44. **Fabrique d'église Saint-Pierre de Brye – Modification budgétaire n°1 – Exercice 2022 – Décision à prendre.**
45. **Fabrique d'église Saint-Amand de Saint-Amand – Modification budgétaire n° 1 – Exercice 2022 – Décision à prendre.**
46. **Fabrique d'église Saint-Lambert de Wangenies – Modification budgétaire n° 1 – Exercice 2022 – Décision à prendre.**
47. **Fabrique d'église Saint-Pierre de Brye – Budget 2023 – Décision à prendre.**
48. **Fabrique d'église Saint-Barthélemy d'Heppignies – Budget 2023 – Décision à prendre.**
49. **Fabrique d'église Saint-Joseph de Fleurus – Budget 2023 – Décision à prendre.**
50. **Fabrique d'église Saint-Amand de Saint-Amand – Budget 2023 – Décision à prendre.**
51. **Fabrique d'église Saint-Lambert de Wangenies – Budget 2023 – Décision à prendre.**
52. **Fabrique d'église Saint-Laurent de Lambusart – Budget 2023 – Décision à prendre.**
53. **Octroi d'une seconde avance de trésorerie à l'A.B.S.L. "Fleurusports", pour l'année 2022 - Décision à prendre.**
54. **Relations Internationales et Jumelages – Ville de Wexford - Invitation, du 28 au 31 octobre 2022, dans le cadre du Festival d'Opéra – Avance de trésorerie – Décision à prendre.**
55. **Budget 2022 - Modification budgétaire n°2 des services ordinaire et extraordinaire - Approbation - Décision à prendre.**
56. **Convention de collaboration entre la Ville de Fleurus et l'A.S.B.L. "Les Caméléons", pour la mise à disposition de matériel communal, lors de la 9ème exposition de maquettisme statique, les 19 et 20 novembre 2022, à la Salle du Vieux-Campinaire - Approbation - Décision à prendre.**

SÉANCE A HUIS CLOS

57. **Affaires Juridiques - Autorisation d'ester en justice - Décision à prendre.**
58. **Personnel communal – Demande de cumul d'une autre activité professionnelle – Décision à prendre.**
59. **Personnel communal – Demande de cumul d'une autre activité professionnelle – Décision à prendre.**
60. **Plan de Cohésion Sociale - Désignation d'un(e) Chef(fe) de projet (doublon) - Décision à prendre.**

61. Enseignement fondamental – Congé, pour interruption partielle de la carrière professionnelle, à raison d'un mi-temps, dans le cadre d'un congé parental, du 1^{er} octobre 2022 au 31 mai 2023, à accorder à une institutrice maternelle, à titre définitif – Prise d'acte.
62. Enseignement fondamental – Année scolaire 2022/2023 – Groupe scolaire I de Wangenies - Prolongation du détachement et prolongation de la désignation, à titre temporaire, dans le cadre des périodes pour "missions collectives", d'une institutrice maternelle définitive, à raison de 05 P/S – Décision à prendre.
63. Enseignement fondamental – Année scolaire 2022/2023 – Groupe scolaire III de Lambusart - Prolongation du détachement et prolongation de la désignation, à titre temporaire, dans le cadre des périodes pour "missions collectives", d'une institutrice primaire définitive, à raison de 05 P/S – Décision à prendre.
64. Enseignement fondamental – Mi-temps thérapeutique, du 1er octobre 2022 au 31 mars 2023, à accorder à une institutrice maternelle, à titre définitif – Décision à prendre.
65. Enseignement fondamental – Mi-temps thérapeutique, du 1er octobre 2022 au 31 mars 2023, à accorder à un maître de morale, à titre définitif – Décision à prendre.
66. Enseignement fondamental - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un maître de morale, dans les écoles communales fondamentales de la Ville de Fleurus, dans les 3 groupes scolaires, du 05 septembre 2022 au 30 septembre 2022, à raison de 14 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
67. Enseignement fondamental - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un maître de psychomotricité, dans les écoles communales fondamentales de la Ville de Fleurus, à partir du 06 septembre 2022, à raison de 26 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
68. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wangenies - Section de Wangenies - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une puéricultrice contractuelle, du 31 août 2022 au 30 septembre 2022, à raison de 36 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
69. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wangenies - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, du 31 août 2022 au 30 septembre 2022, à raison de 13 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
70. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, du 31 août 2022 au 30 septembre 2022, à raison de 13 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
71. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, du 29 août 2022 au 30 août 2022, à raison de 26 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
72. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, du 31 août 2022 au 30 septembre 2022, à raison de 26 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.

73. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Section de Wanfercée-Baulet, rue de Tamines - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, à partir du 29 août 2022, à raison de 20 P/S, dans un emploi vacant - Décision à prendre.
74. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 29 août 2022 au 30 septembre 2022, à raison de 14 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
75. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 29 août 2022 au 30 septembre 2022, à raison de 10 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
76. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wangenies - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 29 août 2022 au 07 juillet 2023, à raison de 09 P/S, dans un emploi vacant - Décision à prendre.
77. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 29 août 2022 au 07 juillet 2023, à raison de 07 P/S, dans un emploi vacant - Décision à prendre.
78. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Section du Vieux-Campinaire - Ratification de la désignation, d'une puéricultrice A.P.E., du 29 août 2022 au 07 juillet 2023, à raison d'un 4/5ème temps - Décision à prendre.
79. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Section de Wanfercée-Baulet, Place A. Renard - Ratification de la désignation, d'une assistante maternelle PART-APE, du 29 août 2022 au 07 juillet 2023, à raison d'un 4/5ème temps - Décision à prendre.
80. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Section de Wanfercée-Baulet, rue Paul Pastur - Ratification de la désignation, d'une assistante maternelle PART-APE, du 29 août 2022 au 07 juillet 2023, à raison d'un 4/5ème temps - Décision à prendre.
81. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Section de Heppignies - Ratification de la désignation, d'une puéricultrice PART-APE, du 29 août 2022 au 07 juillet 2023, à raison d'un 4/5ème temps - Décision à prendre.
82. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wangenies - Section de Wagnelée - Ratification de la désignation, d'une puéricultrice PART-APE, du 29 août 2022 au 07 juillet 2023, à raison d'un 4/5ème temps - Décision à prendre.
83. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Section de Fleurus, Cité Orchies - Ratification de la désignation, d'une puéricultrice A.P.E., du 01 septembre 2022 au 07 juillet 2023, à raison d'un 4/5ème temps - Décision à prendre.
84. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wangenies - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, du 29 août 2022 au 30 septembre 2022, à raison de 05 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
85. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, du 29 août 2022 au 30 septembre 2022, à raison de 13 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.

86. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wangenies - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, du 29 août 2022 au 30 septembre 2022, à raison de 05 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
87. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, du 29 août 2022 au 30 septembre 2022, à raison de 13 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
88. Enseignement fondamental - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un maître de psychomotricité, dans les écoles communales de la Ville de Fleurus, dans les 3 groupes scolaires, du 29 août 2022 au 07 juillet 2023, à raison de 26 P/S, dans un emploi vacant - Décision à prendre.
89. Enseignement fondamental - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un maître de psychomotricité, dans les écoles communales fondamentales de la Ville de Fleurus, du 29 août 2022 au 07 juillet 2023, à raison de 08 P/S, dans un emploi vacant - Décision à prendre.
90. Enseignement fondamental - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un maître d'éducation physique, dans les écoles communales fondamentales de la Ville de Fleurus, dans les 3 groupes scolaires, du 29 août 2022 au 07 juillet 2023, à raison de 06 P/S, dans un emploi vacant - Décision à prendre.
91. Enseignement fondamental - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un maître d'éducation physique, dans les écoles communales fondamentales de la Ville de Fleurus, aux groupes scolaires II et III, du 29 août 2022 au 07 juillet 2023, à raison de 24 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
92. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Section du Vieux-Campinaire - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 29 août 2022 au 07 juillet 2023, à raison de 05 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
93. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 29 août 2022 au 07 juillet 2023, à raison de 04 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
94. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 29 août 2022 au 28 avril 2023, à raison de 12 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
95. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wangenies - Section de Wagnelée - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 29 août 2022 au 07 juillet 2023, à raison de 12 P/S, dans un emploi vacant - Décision à prendre.
96. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Section de Lambusart, rue Baudhuin - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 29 août 2022 au 07 juillet 2023, à raison de 12 P/S, dans un emploi vacant - Décision à prendre.
97. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wangenies - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 29 août 2022 au 07 juillet 2023, à raison de 24 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.

98. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wangenies - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 29 août 2022 au 07 juillet 2023, à raison de 04 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
99. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Section de Heppignies - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 29 août 2022 au 07 juillet 2023, à raison de 04 P/S, dans un emploi vacant - Décision à prendre.
100. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wangenies - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 29 août 2022 au 07 juillet 2023, à raison de 04 P/S, dans un emploi vacant - Décision à prendre.
101. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, du 29 août 2022 au 30 septembre 2022, à raison de 01 P/S, dans un emploi vacant (Période Primo) - Décision à prendre.
102. Enseignement fondamental - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, dans les écoles communales fondamentales de la Ville de Fleurus, du 29 août 2022 au 30 septembre 2022, à raison de 13 P/S, dans un emploi vacant (Français Langue d'Apprentissage-FLA) - Décision à prendre.
103. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wangenies - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, du 29 août 2022 au 30 septembre 2022, à raison de 08 P/S, dans un emploi vacant (Français Langue d'Apprentissage-FLA) - Décision à prendre.
104. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wangenies - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 29 août 2022 au 07 juillet 2023, à raison de 10 P/S, dans un emploi vacant (Français Langue d'Apprentissage-FLA) - Décision à prendre.
105. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 29 août 2022 au 07 juillet 2023, à raison de 14 P/S, dans un emploi vacant (Français Langue d'Apprentissage-FLA) - Décision à prendre.
106. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 29 août 2022 au 07 juillet 2023, à raison de 19 P/S, dans un emploi vacant (Français Langue d'Apprentissage-FLA) - Décision à prendre.
107. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, du 29 août 2022 au 30 septembre 2022, à raison de 06 P/S, dans un emploi vacant (encadrement différencié) - Décision à prendre.
108. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wangenies - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, du 29 août 2022 au 30 septembre 2022, à raison de 02 P/S, dans un emploi vacant (encadrement différencié) - Décision à prendre.
109. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 29 août 2022 au 07 juillet 2023, à raison de 05 P/S, dans un emploi vacant (encadrement différencié) - Décision à prendre.

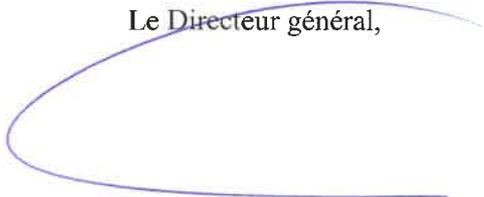
110. Enseignement fondamental - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, dans les écoles communales fondamentales de la Ville de Fleurus, au groupe scolaire II, du 29 août 2022 au 07 juillet 2023, à raison de 15 P/S, dans un emploi vacant (encadrement différencié) - Décision à prendre.
111. Enseignement fondamental – Ratification de la décision du Collège communal du 14 septembre 2022 portant, d'une part, sur l'écartement prophylactique – mesures de protection de la maternité, à partir du 05 septembre 2022, d'un maître de psychomotricité, désigné, à titre temporaire, dans les écoles communales fondamentales de la Ville de Fleurus (dans les 3 groupes scolaires), dans un emploi vacant et d'autre part, sur l'affectation dans un poste de travail administratif - Décision à prendre.
112. Enseignement fondamental - Ratification de la fin de fonctions, au 13 septembre 2022, à raison de 14 P/S, d'un maître de morale, à titre temporaire, dans les écoles communales fondamentales de la Ville de Fleurus, dans les 3 groupes scolaires, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
113. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un professeur de danse, à raison de 10 P/S, à partir du 29 août 2022 - Décision à prendre.
114. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un professeur de formation pluridisciplinaire, à raison de 02 P/S, du 05 septembre 2022 au 29 avril 2023 - Décision à prendre.
115. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un professeur d'éloquence, à raison de 01 P/S et de formation pluridisciplinaire, à raison de 02 P/S, du 29 août 2022 au 07 juillet 2023 et d'un professeur de déclamation, à raison de 02 P/S, d'éloquence, à raison de 01 P/S et de théâtre, à raison de 02 P/S, du 29 août 2022 au 29 avril 2023 - Décision à prendre.
116. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un professeur de déclamation, à raison de 04 P/S et d'éloquence, à raison de 02 P/S et de formation pluridisciplinaire, à raison de 03 P/S, de théâtre, à raison de 03 P/S et d'orthophonie, à raison de 01 P/S, du 29 août 2022 au 07 juillet 2023 - Décision à prendre.
117. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un professeur de guitare, à raison 14 P/S, du 29 août 2022 au 07 juillet 2023 - Décision à prendre.
118. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un professeur de formation musicale, à raison de 08 P/S, du 29 août 2022 au 07 juillet 2023 - Décision à prendre.
119. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un professeur de violon, à raison de 12 P/S, du 29 août 2022 au 07 juillet 2023 - Décision à prendre.
120. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un professeur de piano, à raison de 01 P/S, du 29 août 2022 au 07 juillet 2023 - Décision à prendre.
121. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un professeur de formation musicale, à raison de 01 P/S et de piano, à raison de 11 P/S, du 29 août 2022, au 07 juillet 2023 - Décision à prendre.

122. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un professeur de chant, à raison de 01 P/S et de chant d'ensemble, à raison de 02 P/S et de formation musicale, à raison de 02 P/S, du 29 août 2022 au 07 juillet 2023 - Décision à prendre.
123. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un professeur d'accordéon, à raison de 02 P/S, du 14 septembre 2022 au 07 juillet 2023 - Décision à prendre.
124. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un professeur de piano, à raison 19 P/S, du 29 août 2022 au 07 juillet 2023 - Décision à prendre.
125. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un professeur de piano, à raison de 04 P/S, du 29 août 2022 au 07 juillet 2023 - Décision à prendre.
126. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un professeur de déclamation, à raison de 01 P/S et de théâtre, à raison de 03 P/S et de formation pluridisciplinaire, à raison de 04 P/S, du 29 août 2022 au 07 juillet 2023 - Décision à prendre.
127. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un professeur de guitare, à raison de 21 P/S et de guitare d'accompagnement, à raison de 02 P/S, du 29 août 2022 au 07 juillet 2023 - Décision à prendre.
128. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un professeur de formation musicale, à raison de 16 P/S, du 29 août 2022 au 07 juillet 2023 - Décision à prendre.

FLEURUS, LE 05/10/2022

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL :

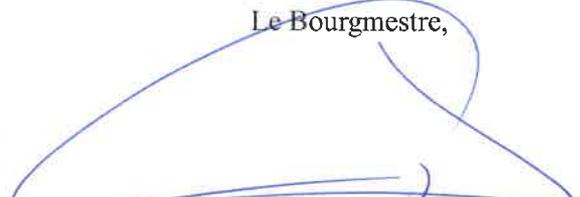
Le Directeur général,



Laurent MANISCALCO



Le Bourgmestre,



Loïc D'HAEYER